



D.2021.10.20.4.2.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 20 Octobre 2021

4 – 3^{ème} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B

4.2 - FONCIER

4.2.2 - 3^{ème} ligne de métro : Acquisition des parcelles cadastrées 829AO 13 et 829AO 14 et acquisition d'un volume en tréfonds complémentaire sur la parcelle 829AO 9

L'an deux mille vingt et un, le vingt octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération n° D.2021.06.02.1.1.1 du 2 juin 2021, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé les études d'Avant-Projet de la 3^{ème} ligne de métro.

Le propriétaire des parcelles cadastrées 829AO 9, 829AO 13 et 829AO 14, situées Chemin de Garric à Toulouse, a donné au travers de la promesse de vente en annexe son accord pour la cession d'emprises et de volumes en tréfonds sur ces parcelles, pour un montant total de 3 992 516,20 € TTC.

Par délibération D.2021.07.07.1.2.14 du 7 juillet 2021, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé cette cession

Toutefois cette délibération omettait de mentionner explicitement l'acquisition des parcelles 829AO 13 et 14. L'objet de cette délibération est :

- D'une part de corriger cette erreur matérielle et d'approuver l'acquisition des parcelles 829AO 13 et 14,
- D'autre part d'approuver l'acquisition d'un volume en tréfonds complémentaire, identifié ci-après sous la désignation « volume 1 » :

Assiette foncière :

Commune TOULOUSE									
Référence cadastrale					N° plan	Acquisition		Non acquis	
Sect.	N°	Nat.	Lieu-dit ou Rue	Surf m²		N°	Empr.m²	N°	Surf. m²
829AO	9	TS	Che De Garric	62 622	99	d	445		
Total en m²							445		

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES**HAUTE-GARONNE - TOULOUSE - 829 AO n°9e - 4a 45ca**

Numéro de volume	Niveau	Désignation sommaire	Cote altimétrique inférieure (NGF)	Cote altimétrique supérieure (NGF)	Superficie en m²	Teinte
UN (1)	Tréfonds	Voie Souterraine	Sans limitation	120.36 m	445 m²	Verte
DEUX (2)	Sursoi	Sol et Constructions	120.36 m	Sans limitation	445 m²	Jaune

Moyennant le prix indiqué ci-dessous, consenti par le propriétaire conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat :

TOULOUSE		
Référence cadastrale : Section : 829AO N° : 9 - Plan : 99 - Emprise : 72 Che Henri Bessemer		
- Indemnité principale		
Forfait :		
	Tréfonds	1 001.25 €
Total indemnité principale :		1 001.25 €
- Indemnité de réemploi complémentaire		100.13 €
Total général :		1 101.38 €

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver les termes de la promesse de vente et l'acquisition ci-annexée.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la correction d'erreur matérielle concernant l'omission des parcelles cadastrées 829AO 13 et 829AO 14, situées Chemin de Garric à Toulouse sur la délibération D.2021.07.07.1.2.14 du 7 juillet 2021 et APPROUVE leur acquisition.

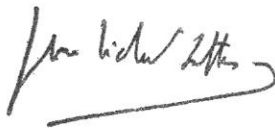
ARTICLE 2 : APPROUVE les termes et la signature de la promesse de vente complémentaire en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds situé sur la parcelle 829 AO 9.

ARTICLE 3 : AUTORISE les dépenses correspondantes pour un montant de : 1 101.38 € TTC.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a long horizontal stroke underneath.

Jean-Michel LATTES